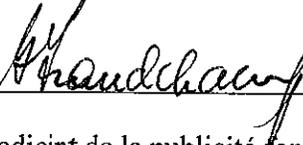


Ressources naturelles
et Faune

Québec 

ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC

Je certifie que la réquisition présentée le 2012-10-22 à 13:49 a été inscrite au Livre
foncier de la circonscription foncière de Montréal
sous le numéro 19 504 676.



Officier adjoint de la publicité foncière

Identification de la réquisition

| | | |
|------------------------|-----------------------|---|
| Mode de présentation : | Avis | |
| Forme : | Sous seing privé | |
| Nature générale : | Avis de contamination | |
| Nom des parties : | Requérant | FERNANDO MAMMOLITI GIUSEPPE PANZERA et autres |

AVIS DE CONTAMINATION

(Article 31.58 de la Loi sur la qualité de l'environnement, L.R. Q. c.Q-2)

AVIS DE CONTAMINATION SIGNÉE À MONTRÉAL, PROVINCE DE QUÉBEC, CE DIX-HUIT
OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE.

2012-10-22 13:49
Heure : minute

COMPARAIT :

15504676

MICHAEL PANZERA, résidant et domicilié au 12020, avenue Beau Bois, en la ville de Montréal, province de Québec, H4K 2Y5, Canada;

FERNANDO MAMMOLITI, résidant et domicilié au 327 Westbridge Drive, en la ville de Kleinburg, province d'Ontario, L0J 1C0, Canada, ici agissant et représenté par Michael Panzera, son mandataire aux termes d'une procuration signée sous seing privé, en la ville de Toronto, province d'Ontario, le 22 septembre 2012;

THE PANZERA FAMILY TRUST créée en vertu d'un acte de fiducie signé sous seing privé, en la ville de Montréal, province de Québec, le cinq janvier deux mille (2000), ici agissant et représenté par ces fiduciaires par majoritaire **MICHAEL PANZERA**, résidant et domicilié au 12020, avenue Beau Bois, en la ville de Montréal, province de Québec, H4K 2Y5; Canada et **GIUSEPPE PANZERA**, résidant et domicilié au 12260, avenue Wood, en la ville de Montréal, province de Québec, H4K 2B9, Canada, dûment autorisés en vertu de l'acte de fiducie;

GIUSEPPE PANZERA, résidant et domicilié au 12260, avenue Wood, en la ville de Montréal, province de Québec, H4K 2B9, Canada;

GIOVANNI TESTA, résidant et domicilié au 8980, rue Tolhurst, en la ville de Montréal, province de Québec, H2N 2W8, Canada;

MIKE TESTA, résidant et domicilié au 9001, rue Clark, en la ville de Montréal, province de Québec, H2N 1R7, Canada;

PASQUALE PORPORINO, résidant et domicilié au 212, rue St-Rapheal, en la ville de l'Île-Bizard, province de Québec, H9E 1R9, Canada; ET

OLIMPIA TESTA, résidant et domicilié au 196, rue Tourangeau est, en la ville de Laval, province de Québec, H7G 1L4, Canada;

(Ci-après appelés la "Comparante")

Laquelle donne le présent avis et demande à l'officier du bureau de publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal d'inscrire sur le registre le présent avis de contamination concernant l'immeuble désigné ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants présents dans l'immeuble au-delà des valeurs limites réglementaires, tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présente ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2.

DÉSIGNATION

Un immeuble ayant front sur la rue Jeanne-Mance, en la ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant composé des lots suivants:

a) le lot numéro DEUX MILLION DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLE CINQ CENT QUARANTE-SIX (2 249 546) du Cadastre du Québec, du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal; et

b) le lot numéro DEUX MILLION DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLE CINQ CENT CINQUANTE (2 249 550) du Cadastre du Québec, du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

Avec bâtisse dessus y érigée portant les numéros civiques 8640 et 8650 de ladite rue Jeanne-Mance, en la ville de Montréal, province de Québec.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, mais notamment suet à une permission de se connecter City water main pour un système de gicleur aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 15 59 965.

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

La comparante est propriétaire de l'immeuble en vertu d'un acte de Gestion Multi-Services 2003 Inc. aux termes d'un acte de vente reçu devant le notaire soussigné le trois février deux mille douze (2012) et publié au bureau de publicité de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 18 814 973.

DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE

Le terrain est situé dans la municipalité de Montréal et l'utilisation commerciale est autorisée sur cet immeuble en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé ci-joint de l'étude de caractérisation évaluation environnementale de site Phase I et Phase II, fait partie intégrante du présent avis, dont l'original demeure annexe aux présentes.

Un énoncé de la nature des contaminants présentes dans le terrain et dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires;

Un bref historique des activités qui ont eu lieu sur l'immeuble;

La superficie du terrain occupée par les sols contaminés ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;

Un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est.

Ce résumé est attesté par Nicola U. Capozio #145, le 18 juillet 2012, dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE CONTAMINATION

Le présente avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de décontamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'immeuble ou partie de celui-ci.

EN FOIS DE QUOI, LA COMPARANTE SIGNE À LA DATE ET LIEU CI-HAUT STIPULÉS.

(SIGNE)



MICHAEL PANZERA

FERNANDO MAMMOLITI

par:



MICHAEL PANZERA

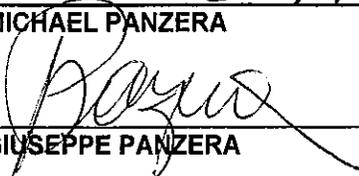
THE PANZERA FAMILY TRUST

par:



MICHAEL PANZERA

par:



GIUSEPPE PANZERA


GIUSEPPE PANZERA


GIOVANNI TESTA


MIKE TESTA


PASQUALE PORPORINO


OLIMPIA TESTA

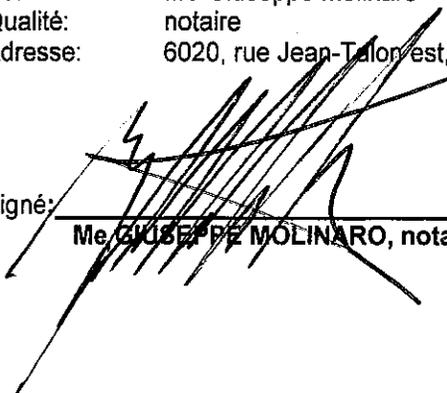
DÉCLARATION D'ATTESTATION

Je soussigné, Me Giuseppe Molinaro, notaire, atteste que:

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité des parties au présent acte;
2. J'ai vérifié la validité de l'acte quant à sa forme;
3. Le présent document traduit la volonté exprimée par les parties;

Attesté à Montréal, le 18 octobre 2012

Nom: Me Giuseppe Molinaro
Qualité: notaire
Adresse: 6020, rue Jean-Talon est, Suite 380, Montréal, Québec, H1S 3B1

Signé: 
Me GIUSEPPE MOLINARO, notaire

RÉSUMÉ DES ETUDES ENVIRONNEMENTALES PHASE I ET PHASE II par NCL Envirotek inc., 18 juillet 2012

À la demande de Monsieur Michael Panzera, représentant l'entreprise CIOT située au 9151, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2N 1N2, NCL Envirotek inc. a effectué une évaluation environnementale (Phase I) et une caractérisation environnementale des sols (phase II) de la propriété située aux 8640-8650, rue Jeanne-Mance, Montréal (Québec) (coordonnées : 73° 38' 33,1" Ouest 45° 32' 08,8" Nord, lots 2 249 546 et 2 249 550 du cadastre du Québec). Au moment des travaux et démarches réalisés durant ces études, qui se sont déroulées entre les 15 et 30 janvier 2012, le site était la propriété de Gestion Multi-Services 2003 Inc. Le 6 février 2012, la propriété a été achetée par *The Panzera Family Trust*, représentée par Monsieur Michael Panzera, ainsi que par Messieurs Fernando Mammoliti, Giuseppe Panzera, Giovanni Testa, Michele Testa, Michael Panzera, Pasquale Porporino et Madame Olympia Testa, représentés aussi par Monsieur Michael Panzera. Au total il y a donc, depuis le 6 février 2012, huit (8) propriétaires.

Le site étudié est de forme irrégulière et de topographie plane, bien qu'une faible pente en direction nord subsiste. Le site est occupé, dans sa portion nord, par un édifice industriel de deux étages avec un sous-sol dans le secteur sud-est (essentiellement la portion du 8640, rue Jeanne-Mance). Cet édifice est occupé par l'entreprise Multipak Ltée (et antérieurement par ACER McLernon Canada inc. qui effectuait des activités similaires) depuis les années 1960. Cette entreprise se spécialise dans l'industrie de l'imprimerie et de la transformation d'emballages flexibles. La portion sud-est du site correspond à un stationnement et est recouverte d'asphalte. La portion longeant la limite ouest du site correspond également à un stationnement et est recouverte de pierre concassée et gravier. D'ailleurs, une ancienne voie ferrée occupait la limite ouest du site. La portion est, qui longe la rue Jeanne-Mance, est recouverte de gazon.

Le site étudié s'insère dans un secteur industriel. Selon la Ville de Montréal, le site étudié fait l'objet d'un règlement de zonage prévoyant des usages industriel et commercial (zone 0011). Toujours selon la Ville, aucun changement ou modification du règlement de zonage n'était en cours ou prévu l'être sous peu au moment des travaux. Par conséquent, le site est bordé comme suit :

- À l'est : au-delà de la rue Jeanne-Mance, on retrouve un parc de stationnement et une entreprise de vente de fruits et légumes (Chenail Fruits et Légumes inc.);
- À l'ouest : au-delà de la rue de Liège ouest, on retrouve diverses propriétés commerciales / industrielles légères (BV Fruits et Légumes,...);
- Au nord : un bâtiment commercial/industriel occupé par Tricotage Georgio inc.;

- Au sud : par une propriété occupée par un bâtiment industriel utilisé par une entreprise de fabrication de tuiles en marbre, céramique.

L'étude phase I, qui s'est déroulée conformément aux lignes directrices élaborées au document Z768-01, Évaluation environnementale de phase I (CSA Standards) ainsi que selon les principes du Guide de caractérisation des terrains du MDDEP (2003) prévus, a permis relever les faits suivants qui suggèrent tous des incertitudes quant à la qualité environnementale du site :

- La consultation de la chaîne des titres de propriété a permis de reconnaître deux anciens propriétaires du site qui soulèvent, d'un point de vue nominatif, des doutes environnementaux pour le site étudié, soit : le gouvernement fédéral (*Sa Majesté*, 1942 - 1949) et des activités industrielles liées à la fabrication de remorques (1951-1961) et de produits d'emballages (depuis 1961 jusqu'à aujourd'hui);
- L'analyse des plans (occupation des sols, assurance incendie) et photos ont permis de reconnaître les faits suivants qui soulèvent des risques environnementaux pour le site étudié :
 - i. Un tracé ferroviaire (voies de desserte) traverse la limite ouest du site étudié (déjà abordé en sections 6.0 et 7.1.1.);
 - ii. Le site est l'hôte depuis minimalement 1962 d'activités industrielles (fabrique de films en polyéthylène, de produits d'emballages et d'équipements laitiers) qui évoquent la présence de procédés, d'équipements, de matières et d'activités suggérant un risque environnemental potentiel pour le site étudié;
 - iii. Le secteur où se situe le site est exploité à des fins industrielles et commerciales depuis minimalement 1954 et certaines propriétés du voisinage étaient pourvues, en 1962, de réservoirs souterrains.
- La consultation du répertoire des terrains contaminés du MDDEP a permis de reconnaître la présence d'une inscription pour le site voisin directement au nord du site étudié (8660, rue Jeanne-Mance). Cette inscription, en absence d'information précisant le contexte de la contamination évoquée, représente un risque potentiel de contamination pour le site étudié.
- Un entretien avec le responsable de l'accès à l'information de la Ville de Montréal a permis de reconnaître que l'entreprise possède un dossier conflictuel avec la Ville en matière d'assainissement des airs;
- Dans le passé, deux réservoirs souterrains de mazout étaient présents devant l'édifice (sur son flanc est) ainsi que trois réservoirs souterrains de solvants sur son flanc nord. Alors qu'une étude de vérification environnementale de la qualité des sols a pu être consultée dans le cas des deux réservoirs de mazout, aucun document technique spécifiant la qualité environnementale des sols laissés en place n'a pu être obtenu dans le cas de l'enlèvement des trois réservoirs de solvants;

- La consultation d'une étude Phase I, réalisée par Inspec-Sol en 2006, a permis de mettre à jour la tenue dans le passé de plusieurs études environnementales et travaux de réhabilitation sur le site étudié, notamment en regard d'une contamination des sols par les BPC dans le secteur sud-est du site (anciennement désigné comme étant le 8600, rue Jeanne-Mance). Toutefois, aucune de ces études n'a pu être consultée et par conséquent, il nous apparaît difficile de juger de la qualité des travaux réalisés ainsi que de leur conformité en regard des pratiques actuelles admises en matière d'environnement (normes CSA ainsi que les principes soutenus aux diverses publications du MDDEP). Pour ces raisons et considérant le contexte futur de cessation d'une activité visée par règlement du MDDEP (en mars 2012), une vérification environnementale de la qualité des sols des secteurs où des travaux environnementaux ont été réalisés est considérée être nécessaire.

Par conséquent, cette étude phase I se concluait par la reconnaissance que le site étudié présente plusieurs éléments suggérant des risques potentiels de contamination. La réalisation d'une étude de caractérisation environnementale des sols et des eaux souterraines (le cas échéant) sur l'ensemble de la propriété étudiée (suivant une approche combinée, systématique et ciblée selon le secteur du site) était également recommandée.

En conséquence de la conclusion et de la recommandation à l'issue de l'étude phase I, *NCL Envirotek inc.* a effectué, les 21 et 28 janvier 2012, une étude de caractérisation environnementale des sols – Phase II sur la propriété située aux 8640-8650, rue Jeanne-Mance, à Montréal (Québec). L'objectif de cette étude était d'évaluer la qualité environnementale des sols, aux emplacements à risque identifiés dans l'ÉES-ph I, en fonction des valeurs limites de l'annexe II du RPRT (équivalent en général au niveau « C » de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, 1998 (Politique)*, limite maximale acceptable pour un terrain à vocation industrielle/commerciale, tel que prévu pour le site à l'étude, selon le règlement de zonage de la Ville de Montréal. Aucune modification de ce règlement n'est actuellement prévue.

L'étude de phase II qui a été effectuée conformément au document *Z769-00 Évaluation environnementale de site, phase II*, selon les principes de la Politique et du « *Guide de caractérisation des terrains* » (2003, GCT) du MDDEP, a consisté en l'exécution de dix-neuf (19) forages à l'aide d'une foreuse de type Géoprobe (6620 DT) sur chenilles, sous la surveillance constante d'un ingénieur au sein de la firme *NCL Envirotek inc.* Les forages (nommés F1 à F19) ont été réalisés jusqu'à une profondeur maximale de 3,15 m, mais pour la plupart à environ 2,0 m en moyenne. Puisque les travaux de forages des sols du site étudié n'ont pas permis de reconnaître la présence d'eau souterraine, ni de contamination diffuse dans les sols pouvant impacter la qualité des eaux souterraines contenues dans le roc, la caractérisation environnementale s'est limitée à l'étude de la qualité environnementale des sols. Par conséquent, aucun puits d'observation ne fut installé.

Sur la base des observations (stratigraphiques et organoleptiques) et des résultats des analyses chimiques effectuées lors de l'exécution des forages ainsi qu'en considérant les résultats et observations réalisées lors de l'enlèvement des équipements pétroliers de la station-service, les faits saillants suivants furent retenus :

- D'après les forages effectués, la stratigraphie du sol des portions du site explorées se résume comme suit :
 - Remblai

D'une façon générale, on retrouve sur le site un premier type de remblai composé essentiellement de matériaux granulaires (sable et pierre concassée principalement, parfois en couches successives) et parfois suivi d'un remblai de type « sols naturels remaniés » (principalement composés de silt et moindrement de sable, d'argile et gravier/pierre concassée) ou d'un remblai hétérogène. Ces remblais cumulent généralement $\pm 0,6 - 1,2$ m d'épaisseur, hormis en F6 et F10 où des dépôts essentiellement constitués de sable de 2,2 m et 1,9 d'épaisseur respectivement furent observés, révélant du même coup la présence passée de fosses pour des réservoirs souterrains;
 - Sols naturels

Dans tous les forages, les sols naturels rencontrés consistent en un dépôt de till. Ce dépôt est généralement constitué principalement de silt et moindrement d'argile, sable et gravier (variant de silt sableux à silt argileux);
 - Socle rocheux

Selon notre interprétation des refus obtenus, le socle rocheux fut probablement atteint dans la plupart des forages et se situe à des élévations généralement comprises entre $\pm 28,0$ et $28,8$ m (bien que le forage F8 ait atteint le roc à une élévation de 29,91 m).
- Aucun puits d'observation n'a été installé, puisque aucune nappe d'eau, ni contamination majeure des sols pouvant raisonnablement impacter la qualité environnementale de l'aquifère présent dans le roc n'a été retrouvée à l'emplacement des forages.
- Des traces de débris de matériaux secs (mortier, brique, verre, charbon et/ou bois) ont été notés en F3 (0,7 – 1,2 m), F4 (0,4 – 1,0 m), F11 (0,3 – 1,1), F14 (0,3 – 0,7 m), F15 (0,4 – 0,8 m). En F12 (0,9 – 1,1 m) des débris d'asphalte et bitume ont été identifiés. Des débris de charbon, de bois et des scories en concentration d'environ 40 % ont également été notés en F8 (0,5 – 0,6 m) et F9 (0,55 – 0,6 m). Toutefois, ces sols ne présentaient aucune odeur suspecte. D'un point de vue olfactif, seul les sols naturels en F4 (1,0 – 1,6 m) et le remblai présent en F6 (1,2 – 2,2 m) présentaient des odeurs suspectes (odeur camphrée) mais ne présentaient pas de coloration suspecte. Les autres sols forés ne présentaient aucun indice organoleptique en particulier. D'ailleurs, l'absence d'odeurs suspectes liées à la présence de matières volatiles (COV), de sulfure d'hydrogène et méthane a été corroborée à l'aide du détecteur multigaz de type « GasAlertMicro5 PID » tout au long du prélèvement des échantillons de sols. En effet, cet instrument permet de mesurer les paramètres suivants : composés organiques volatils (COV), H₂S, CH₄, O₂, CO.

- Les résultats des analyses chimiques permettent de reconnaître la présence de deux secteurs affectés de sols non conformes à l'usage commercial/industriel du site soit :
 - F4 (1,0 – 1,6 m) >D et > annexe I du RESC en HAP
 - F6 (1,2 – 2,2 m) >C et > annexe II du RPRT en HAP
- Tous les autres résultats sont conformes, d'un point de vue environnemental, à un usage commercial du site (donc conformes aux valeurs limites prévues à l'annexe II du RPRT [2003]), voire même résidentiel pour certains, puisque ces derniers sont de niveau <A, A-B et/ou B, selon les critères de la Politique du MDDEP (1998).

Selon les résultats obtenus, deux secteurs (forages F4 et F6) du site sont affectés par la présence de sols excédant le niveau « C » des critères de la Politique (équivalent aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT) et par conséquent ces sols sont donc non conformes à l'usage commercial du site à l'étude. Des travaux de réhabilitation environnementale devront être tenus dans ces secteurs afin de rendre la propriété conforme d'un point de vue environnemental à l'usage commercial du site.

Les recommandations sur la réalisation de tels travaux et des évaluations des quantités de sols >C sont les suivantes :

- Secteur du forage F4

- Surface : ± 280 m²;
- Épaisseur moyenne : ± 0,6 m (entre 1,0 et 1,6 m de profondeur);
- Volume : ± 170 m³;
- Tonnage : ≈ 340 tonnes métriques, contamination >C (et même >D) (HAP).

- Secteur du forage F6

Puisqu'il s'agissait d'une fosse abritant trois (3) réservoirs totalisant environ 50 000 litres (deux de 13 650 litres et un 22 750 litres) et considérant les limites physiques du site étudié dans ce secteur (il subsiste une mince bande de terrain d'environ 4,5 m de largeur au nord du site étudié), la fosse de ces réservoirs devait occuper une surface d'environ ± 18 m x 4 m. Puisque le résultat >C l'est uniquement pour la sommation des benzo (b+j+k) fluoranthènes et qu'aucun indice lié à un déversement de produits pétroliers ou de solvants n'a été identifié, il apparaît que cette contamination est ponctuelle et limitée à une portion du remblai composant le dernier. Cette portion est évaluée aux trois quarts de la superficie occupée par la fosse (±13,5 m x 4 m).

- Surface : ± 54 m²;
- Épaisseur moyenne : ± 1,0 m (entre 1,2 et 2,2 m de profondeur);
- Volume : ± 54 m³;
- Tonnage : ≈ 108 tonnes métriques, contamination >C (HAP).

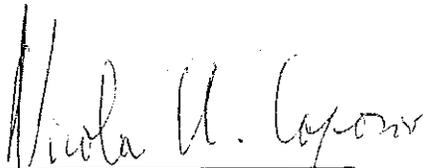
Selon l'interprétation des faits et des informations obtenues durant l'étude phase I, les activités principales en cours sur le site (impression et fabrication de produits d'emballages flexibles) correspondent au code SCIAN (1997) à Autres activités d'impressions (323119) et Fabrication de plaques, de feuilles et de formes stratifiées en plastique (326130). Cette dernière activité est listée à l'annexe III du règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains du MDDEP (2003, RPRT). Également, il est à souligner que, dans le passé, l'entreprise actuellement locataire du site (présente depuis 1960) a réalisé les activités suivantes qui sont également listées à l'annexe III du RPRT du MDDEP :

- 326111 - *Fabrication de sacs non renforcés en plastique (depuis 1954 jusqu'à une date inconnue);*
- 326114 - *Fabrication de pellicules et de feuilles non renforcées en plastique (entre 1972 et 1989 minimalement selon les plans d'occupation des sols et le site internet de Multipak Ltée).*

Étant donné qu'il est prévu que l'activité Fabrication de plaques, de feuilles et de formes stratifiées en plastique (326130) cessera le 31 mars 2012, la section IV.2.1 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE) s'appliquera à ce moment. En effet, dans un tel contexte, l'article 31.51 de la loi sur la qualité de l'environnement, telle que modifiée par l'adoption du projet de loi 72 en 2002 par l'Assemblée Nationale du Québec, prévoit la nécessité de procéder à une caractérisation exhaustive (i.e. des études Phases I et II) de la propriété étudiée. Ces études, doivent être conjointement présentées au ministre selon le délai et les modalités prescrits par la loi, notamment l'attestation par un expert du MDDEP (article 31.67). Dans leur contenu, les présentes études phase I et II réalisées, respectent tous les éléments nécessaires à une telle attestation. De plus, puisque les présentes études ont reconnu la présence de contaminants en concentrations excédant les valeurs limites permises par règlement (soit les sols des secteurs des forages F4 et F6), d'autres démarches et travaux, découlant de la section IV.2.1 de la LQE, devront être entrepris, notamment la présentation d'un plan de réhabilitation (articles 31.51 et 31.54) au ministre ainsi que l'inscription d'un avis de contamination au Registre Foncier du Québec (article 31.58).

Le présent résumé a été préparé par Monsieur Julien Schmitt, chargé de projets et révisé par Monsieur Nicola U. Capozio, ingénieur senior.

NCL
ENVIROTEK INC.



Nicola U. Capozio, ing., M.Sc.A.

Expert # 145

Le 18 juillet 1012

FORMULAIRE D'ATTESTATION

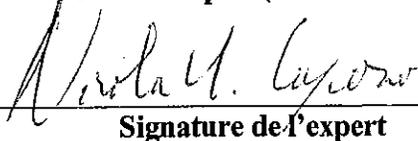
RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

| | |
|---|---|
| 1. LOCALISATION DU TERRAIN | |
| Adresse : 8640-8650, rue Jeanne-Mance, Montréal (Québec) | |
| N ^{os} de lots : 2 249 546 et 2 249 550 | Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 45° 32' 8,8" Longitude : 73° 38' 33,1" |
| Nom du cadastre : cadastre du Québec | |
| 2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE <input checked="" type="checkbox"/> OU DU LOCATAIRE <input type="checkbox"/> | |
| Nom : Michael Panzera, dûment autorisé par : | |
| Nom de l'entreprise : Panzera Family Trust avec 7 autres propriétaires (personnes physiques) | |
| Adresse : 9151, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) | Code postal : H2N 1N2 |
| N ^o de téléphone : 514-382-5180 | N ^o de télécopieur : 514-382-2455 |
| 3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ | |
| Titre : Résumé des études de Phases I et II | |
| Firme : NCL Envirotek inc. | |
| Auteur : Nicola U. Capozio et Jean-Sébastien Boyer, ingénieurs | Date : 18-07-2012 |

Après vérification, j'atteste que le résumé représente bien le contenu de l'étude de caractérisation et est conforme aux exigences du *Guide de caractérisation des terrains* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

NICOLA U. CAPOZIO, ING., M.SC.A.

Nom de l'expert (en lettres moulées)



Signature de l'expert

145

Numéro d'identification
de l'expert

18 JUILLET 2012

Date

p. j. Résumé de l'étude de caractérisation